



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2019-03**

**Séance du 15 avril 2019**

*A dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 8 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle de réunion, sise 9 place de la Mairie - Thorens-Glières 74570 FILLERE*

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 9 - Votants : 9**

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2019 DU CCAS DE FILLIÈRE**

**Présents :** - ALESINA C. (conseillère déléguée commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)  
 - BRUSSOZ M.C. (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)  
 - CHAPOTOT S. (membre non élu)  
 - DEMAISON Y. (membre non élu représentant le Secours Catholique)  
 - DURET METRAL Jacqueline (membre non élu représentant l'ADMR)  
 - NICOLAZZO G. (conseillère déléguée commune déléguée de Thorens-Glières)  
 - PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)  
 - PARODI J. (membre non élu)  
 - RITTAUD A. (adjoite commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)

**Excusés:** - ANSELME C. (Maire de la commune de Fillière)  
 - CALVI Eric (membre non élu)  
 - DESARMAUX Geneviève (membre non élu)  
 - DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)  
 - FILLARD C. (conseillère municipale commune déléguée des Ollières)  
 - RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)  
 - SELLECCHIA ML (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)  
 - TILLOY D. (conseillère municipale commune déléguée de Thorens-Glières)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que les discussions qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2019 ont eu lieu durant les précédentes séances du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le projet de budget 2019 du CCAS de la commune de Fillière a été examiné par la commission finances de la commune et par le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Approuve** le budget 2019 du CCAS de Fillière tel que présenté et qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Fêtes et cérémonies	22 500 €	Solde BP 2018	12 275,96 €
Bons alimentaires	1 010 €	Virement BP 2019	16 234,04 €
Dépenses diverses	5 000 €		
<b>Total</b>	<b>28 510 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 510 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.



Le Président,  
**Christian ANSELME**

Certifié exécutoire par le M. le Président,  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : **18 JUN 2019**  
et de la publication/affichage le :

**18 JUN 2019**

Le Président

